



---

## **Conférence générale**

### **Dix-huitième session**

Abou Dhabi, 3-7 novembre 2019

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement  
des capacités commerciales et à la création d'emplois**

## **Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois**

### **Rapport du Directeur général**

L'ONUDI promeut l'inclusion sociale, la compétitivité économique et la viabilité écologique en fournissant un ensemble intégré de services découlant de ses quatre fonctions complémentaires : la coopération technique ; le conseil stratégique ; l'élaboration de normes et la mise en conformité ; et la mobilisation et l'établissement de partenariats aux fins du transfert de connaissances, de la création de réseaux et de la coopération industrielle.

Le présent document décrit les travaux menés par l'ONUDI au titre de ses quatre fonctions en vue du développement de l'agribusiness, du renforcement des capacités commerciales et de la création d'emplois. Il complète les informations fournies dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2017 (IDB.46/2)* et le *Rapport annuel de l'ONUDI 2018 (IDB.47/2)*.

## **I. Introduction**

1. L'agrobusiness, qui englobe des activités économiques variées allant de l'agriculture à la consommation en passant par la transformation et la distribution, est une importante source de revenus et d'emplois pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Les gains économiques tirés de l'agrobusiness se répercutent sur d'autres secteurs du fait de l'accroissement de la demande d'intrants, de technologie, de moyens de transport, de moyens de communication et de services de contrôle de la qualité. Ce secteur présente de grandes perspectives de croissance dans les pays en développement et les pays les moins avancés, mais il influe également sur le changement d'affectation des terres, les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques.

2. Consciente qu'il importe de réduire les effets néfastes de l'agriculture et de l'agro-industrie sur l'environnement, l'ONUDI s'emploie à introduire des pratiques agricoles et industrielles écologiques, consistant notamment à réduire les pertes après récolte et le gaspillage par la modernisation des techniques, l'optimisation des procédés et la valorisation des sous-produits. Ces pratiques permettent d'accroître la



production agricole tout en introduisant le principe d'une économie circulaire, garante de viabilité écologique. L'ONUDI est consciente qu'il faut changer de manière de procéder dès la phase de conception et tout au long de la chaîne de valeur afin de valoriser les déchets et de passer d'un modèle de production et de consommation linéaire à un modèle circulaire dans lequel l'agrobusiness joue un rôle essentiel.

3. L'ONUDI utilise le modèle de la chaîne de valeur pour que l'interaction entre plusieurs secteurs économiques – agriculture, agro-industrie et autres – ait un effet multiplicateur sur les bénéficiaires. Ses programmes favorisent l'innovation et la modernisation des produits, des procédés, des fonctions et des chaînes de valeur en créant un climat des affaires qui incite les entreprises à se développer, innover, apprendre et se faire concurrence.

4. L'établissement de partenariats avec des institutions financières internationales, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile est une priorité stratégique pour l'ONUDI, qui pourra ainsi accélérer et transposer à une plus grande échelle les retombées de son action en faveur du développement. Des résultats tangibles ont été obtenus en matière de renforcement des capacités productives et commerciales locales et d'amélioration de la compétitivité économique. L'ONUDI a aussi aidé à faire progresser l'inclusion sociale et l'économie réelle tout en réduisant les effets néfastes de l'agrobusiness sur l'environnement dans un grand nombre de pays et de régions.

## II. Services d'analyse, de recherche et de conseil stratégique, et élaboration de normes

5. Compte tenu de la mondialisation de la production et des services ainsi que de l'évolution rapide des technologies, les producteurs des pays en développement doivent, pour rester compétitifs, respecter les normes arrêtées à l'échelle internationale, notamment dans les domaines du travail, de la santé, de la sécurité (phytosanitaire) et de l'environnement. De plus en plus, ils doivent aussi satisfaire à des normes arrêtées par le secteur privé et à d'autres spécifications ayant trait aux produits et à la qualité, qui sont plus souvent établies par les grandes entreprises qui interviennent dans les chaînes de valeur. Il est aujourd'hui indispensable de respecter ces normes, que ce soit par la reconnaissance mutuelle ou par l'harmonisation, pour pouvoir participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

6. Les services de l'ONUDI consistant à concevoir des politiques de la qualité, à créer une infrastructure du contrôle de la qualité, à régler des problèmes de sécurité sanitaire des aliments, à améliorer l'innovation, à garantir la sécurité et la sûreté industrielles et à promouvoir l'intégration des populations vulnérables dans la vie économique sont de plus en plus demandés.

7. Pour répondre à cette demande, l'ONUDI a publié sa brochure sur la sécurité sanitaire des aliments (*Food Safety Approach*) dans cinq langues, ainsi que trois documents d'orientation sur la politique de contrôle de la qualité : des principes directeurs (*Quality Policy Guiding Principles*), un guide technique (*Quality Policy Technical Guide*) et un outil pratique (*Quality Policy Practical Tool*). Elle a par ailleurs mis au point une panoplie d'instruments permettant d'améliorer l'infrastructure du contrôle de la qualité aux fins de la facilitation du commerce (*Quality Infrastructure for Trade Facilitation Toolkit*), le but étant de permettre l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges. Elle a également publié sa brochure sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes et le développement de groupements d'entreprises (*Mainstreaming Gender in Cluster Development*), qui présente les résultats des activités de coopération technique menées en Côte d'Ivoire, en Inde, au Maroc, au Pérou, au Tadjikistan, en Tanzanie et en Tunisie, et propose des outils à l'intention des concepteurs de projets.

8. L'ONUDI a créé un indice mondial de commerce électronique permettant de mesurer les effets de ce commerce sur le développement industriel mondial, ainsi qu'un cours en ligne destiné à stimuler le perfectionnement des compétences en

matière de commerce électronique. La publication de l'ONUDI intitulée *Guideline on Good Governance and Professional Practices for Organizations and Personnel of the National Quality Infrastructure* (Ligne directrice sur les pratiques professionnelles de bonne gouvernance à l'intention des organisations et du personnel des services nationaux de contrôle de la qualité) vise à aider à l'amélioration des services nationaux de contrôle de la qualité par l'élimination des obstacles techniques au commerce. Un rapport conjoint de l'ONUDI et du Centre du commerce international CNUCED/OMC intitulé *Status, Opportunities and Challenges of BRICS E-commerce* (Commerce électronique dans les pays du groupe BRICS : état des lieux, chances à saisir et obstacles à surmonter) énonce des recommandations en faveur d'un renforcement de la coopération au sein du groupe BRICS aux fins de la promotion du commerce électronique.

9. Sur la base des recommandations énoncées à l'issue de l'évaluation thématique indépendante des interventions de l'ONUDI menées dans le domaine de l'entrepreneuriat au service de la création d'emplois, y compris pour les femmes et les jeunes, l'Organisation a mis la dernière main à sa stratégie pour la jeunesse, qu'elle avait rendue publique lors d'une réunion d'information organisée à l'intention de ses États Membres, le 17 juillet 2019.

### III. Programmes de coopération technique

10. L'ONUDI continue à mettre en œuvre toute une gamme de programmes de coopération technique sur l'agro-industrie et le développement rural, le renforcement des capacités commerciales et la création d'emplois. Ces programmes prévoient des activités telles que la création de parcs agro-industriels ; la modernisation des chaînes de valeur ; l'amélioration des normes nationales et de l'infrastructure du contrôle de la qualité et la promotion de l'innovation dans l'entreprise par le développement des petites et moyennes entreprises, des groupements d'entreprises et de l'entrepreneuriat ; la promotion des investissements et l'adoption des technologies de l'industrie 4.0 ; le développement des compétences entrepreneuriales dans les groupes vulnérables, tels que les jeunes, les femmes, les migrants et les minorités ethniques.

11. L'ONUDI apporte son concours à la création de quatre parcs agro-industriels intégrés ainsi que de centres de transformation rurale en Éthiopie ; d'une plateforme agro-industrielle et d'un pôle d'excellence pour la transformation des cultures vivrières en République démocratique du Congo ; et, au Sénégal, de trois agropoles destinés à attirer les investissements dans des activités à forte valeur ajoutée et à favoriser la création d'emplois et de revenus.

12. L'ONUDI aide les autorités pakistanaises à créer un parc industriel spécialisé dans le cuir, équipé d'installations de traitement adaptées aux changements climatiques.

13. L'ONUDI a récemment donné le coup d'envoi, au Viet Nam, d'une initiative visant à créer des pôles d'excellence pour renforcer les chaînes de valeur agricoles dans le nord du pays, les montagnes du centre du pays et le delta du Mékong. Il s'agit de doter les populations rurales de moyens techniques et décisionnels accrus pour s'assurer des emplois et des revenus.

14. L'Organisation continue à élaborer et à gérer des programmes de modernisation des chaînes de valeur agricoles, notamment en Colombie (café, cacao et coton), en Égypte (horticulture), au Liban (produits laitiers et apiculture), en Mongolie (produits laitiers et viande), au Mozambique (café de l'île d'Ibo) et en Ouganda (banane).

15. Aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ONUDI met actuellement en œuvre, au Soudan, un projet de modernisation de la filière de la graine de sésame. Il s'agit de lui donner les moyens de se mettre en conformité avec les normes de sécurité sanitaire des aliments et les normes phytosanitaires, et de respecter les codes, normes et règles de bonne pratique agricole.

16. L'Initiative de développement accéléré de l'agriculture et de l'agro-industrie PLUS a été réaménagée sous la forme d'un programme de développement mondial reposant sur un partenariat avec la FAO. En 2018, des chaînes de valeur ont été analysées dans trois pays pilotes : le Bangladesh, la République-Unie de Tanzanie et le Suriname.

17. Les projets menés par l'ONUDI en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Maroc, en Ouganda, au Pakistan, au Pérou et au Sénégal visaient à remédier à des pratiques agricoles non viables, à la mauvaise utilisation des terres et des ressources en eau, à la perte de biodiversité et à la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie non renouvelables.

18. Le projet phare mené par l'ONUDI pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est entré dans sa deuxième phase et a bénéficié de la collaboration de la FAO et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). L'ONUDI a aussi apporté une assistance technique pour améliorer les moyens de subsistance des femmes en zone rurale, notamment en Éthiopie, par la promotion d'un développement économique fondé sur la culture du moringa, et au Mali, par la formation de groupes de femmes à l'entrepreneuriat.

19. L'Organisation continue à donner la priorité à la sécurité humaine, dont ont besoin les régions en crise, et met en œuvre à cette fin 31 projets dans 13 pays, dont la Côte d'Ivoire, l'Iraq et le Libéria.

20. Au Soudan du Sud, l'ONUDI contribue au développement des chaînes de valeur agricoles afin de créer des emplois et des sources de revenu pour les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil, et dispense pour ce faire des formations en entrepreneuriat tout en donnant des moyens accrus à certains organismes de contrôle de la qualité. L'ONUDI a aussi développé le système sud-soudanais de contrôle de la qualité et consolidé l'infrastructure correspondante en fournissant des services de renforcement des capacités au Bureau national de normalisation.

21. Dans le cadre du programme de renforcement de la compétitivité en Afrique de l'Ouest, l'ONUDI aide au développement de la chaîne de valeur régionale du cacao, du manioc et de l'huile de palme en Sierra Leone. Dans le cadre du volet ghanéen de ce programme, l'ONUDI aide à améliorer la compétitivité de groupes de produits tels que les fruits transformés, le manioc, les cosmétiques et les produits d'hygiène, qui offrent des perspectives de création d'emplois et de croissance très prometteuses aux niveaux régional et mondial.

22. L'ONUDI a mis en œuvre plusieurs projets au titre de l'initiative Aide pour le commerce pour les États arabes, aux niveaux intrarégional et national. Ainsi, les institutions palestiniennes disposent de capacités accrues en matière de tenue des exportations et d'accréditation ; la Libye est désormais dotée d'une stratégie nationale en matière d'exportations ; une nouvelle stratégie de modernisation industrielle des entreprises tunisiennes a été adoptée ; les capacités de mise à l'essai des organismes génétiquement modifiés ont été modernisées en Iraq.

23. Au Kirghizistan, l'ONUDI a fait valoir les relations entre les filières de l'agroalimentaire et du tourisme en mettant en correspondance ces chaînes de valeur locales pour les moderniser et les mettre à niveau. En Tanzanie, l'ONUDI a développé et renforcé les liens entre, d'une part, les producteurs horticoles et les industries de transformation, et d'autre part, les principaux intervenants du secteur du tourisme, notamment les hôtels et les supermarchés.

24. Le secteur de la pêche est essentiel car il est un vecteur de croissance économique, de sécurité alimentaire et de création d'emplois. L'ONUDI soutient ce secteur en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Gambie, en Guinée, en Mauritanie, au Sénégal et au Soudan du Sud, et aide ces pays à améliorer leur accès aux marchés internationaux en développant leurs chaînes de valeur. L'ONUDI a aussi mobilisé des fonds pour mettre au point un projet de sécurité sanitaire des aliments dans le secteur de la pêche au Cambodge.

25. Les interventions menées par l'ONUDI et le Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) dans le domaine de la qualité et du respect des normes relèvent d'un seul et unique programme, le Programme mondial sur le contrôle de la qualité et la normalisation. Ce programme a l'avantage de faciliter les synergies et d'améliorer la cohérence de l'action qu'ils mènent dans huit pays : l'Afrique du Sud, la Colombie, le Ghana, l'Indonésie, le Kirghizistan, le Pérou, l'Ukraine et le Viet Nam. En Indonésie, par exemple, l'ONUDI aide à la modernisation des filières de l'algue, du pangasius et du thon pêché à la ligne pour améliorer leur viabilité et leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux.

26. Des projets de coopération technique axés sur la sécurité sanitaire des aliments ont également été élaborés et mis en œuvre en Chine, au Kenya, en Mongolie et au Nigéria, ainsi que dans 18 pays arabes.

27. L'ONUDI continue à promouvoir le développement de l'industrie de la création dans deux sous-régions d'Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans le cadre de sept projets bénéficiant en particulier aux jeunes et aux femmes. Elle contribue également au perfectionnement durable des compétences dans le cadre de 18 projets d'enseignement et de formation techniques et professionnels menés dans quatre sous-régions d'Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique.

28. Le programme de l'ONUDI pour la jeunesse est en cours de mise en œuvre dans des pays tels que l'Arménie, l'Éthiopie, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq, Madagascar, le Mali, le Myanmar, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal, Sri Lanka, la Tunisie, la Turquie et la Zambie, ainsi que dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et il bénéficie à ce jour à plus de 10 000 personnes.

29. Dans le cadre du Programme de promotion de l'esprit d'entreprise, l'ONUDI a introduit l'enseignement de l'entrepreneuriat dans des établissements secondaires d'Afghanistan, d'Égypte, d'Iraq et du Nigéria.

30. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad, l'ONUDI a amélioré le climat des affaires et renforcé les institutions nationales chargées de la modernisation des entreprises. C'est ainsi que 23 entreprises de quatre pays ont reçu une aide directe pour stimuler leur compétitivité et que 56 jeunes entrepreneurs ont été formés pour démarrer une activité.

31. Un projet de l'ONUDI mis en œuvre au Maroc a permis de créer 10 000 emplois car la société japonaise Yazaki y a investi dans trois usines automobiles. Il a également permis de renforcer la chaîne logistique industrielle, de perfectionner les compétences professionnelles, de développer les exportations et de créer des richesses.

32. Le Bureau de promotion des investissements et de la technologie du Nigéria a collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour créer une zone agroalimentaire à la frontière du Nigéria et du Bénin. Le Bureau de promotion des investissements et de la technologie d'Italie a aidé les représentants de trois institutions et de 15 entreprises du Mozambique à organiser plus de 150 réunions sur le commerce électronique interentreprises pour des représentants du Mozambique et des exposants italiens, le but étant de promouvoir le transfert de technologie et de repérer d'éventuels partenaires commerciaux. Ce Bureau a également participé à l'organisation d'une table ronde sur les perspectives d'investissement dans le secteur de la pêche agro-industrielle (fondée sur la chaîne du froid) en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Mauritanie et au Sénégal.

33. En Colombie, l'ONUDI a aidé des micro-, petites et moyennes entreprises de l'agro-industrie et du secteur de la cosmétique situées dans le département du Valle del Cauca à constituer et à exploiter des consortiums d'exportation. Elles ont aussi appris à améliorer la qualité de leurs produits afin de respecter les normes en matière d'exportation.

34. Le projet que l'ONUDI a récemment conclu avec le Malawi sur la normalisation, l'assurance de la qualité, l'accréditation et la métrologie a permis de

définir une politique et une stratégie nationales de contrôle de la qualité, ainsi que le plan stratégique du Bureau de normalisation du Malawi pour 2017-2022.

#### **IV. Mobilisation et création de partenariats**

35. Les réunions mondiales organisées par l'ONUDI ont pour objet de mobiliser, de sensibiliser et d'établir des normes, et favorisent la gestion des connaissances. Elles contribuent à l'élaboration de nouvelles règles et normes, recherches, activités de coopération technique et orientations stratégiques. En réunissant les pays dans un cadre multilatéral, l'ONUDI leur ouvre de vastes perspectives d'apprentissage et d'échange de connaissances et de pratiques de référence, et leur permet d'exploiter les possibilités des partenariats multipartites associant le système international, les universités et les entreprises.

36. Entre 2016 et 2018, l'ONUDI a organisé plusieurs ateliers et forums qui ont permis à des acteurs du commerce électronique des pays du groupe BRICS de parler de leurs expériences, d'établir de nouveaux partenariats et de trouver des solutions novatrices à leurs problèmes de développement. Le coup d'envoi d'un programme conjoint ONUDI-FAO financé par le Gouvernement japonais a été donné en Afrique ; il vise à accélérer la création d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat pour les jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness.

37. À l'heure de l'industrie 4.0 et de la création de plateformes de mise en commun des connaissances, plusieurs manifestations ont été organisées pour mieux comprendre les possibilités et les risques que présentent les technologies d'avant-garde à l'origine de la nouvelle révolution industrielle, ainsi que leurs retombées sur l'économie et sur un développement industriel inclusif et durable. Il s'agit notamment du Forum mondial sur les technologies écologiques et convergentes, qui s'est tenu à Sotchi (2018) ; de la conférence sur la transition entre une gestion au plus juste et l'industrie 4.0, qui s'est tenue au Bélarus (2018) ; de la première Conférence régionale sur le développement industriel, qui s'est tenue à Bali sur le thème « Unlocking the Potential of Industry 4.0 for Developing Countries » (Libérer le potentiel de l'industrie 4.0 pour les pays en développement) et qui était axée en particulier sur la région de l'Asie et du Pacifique (2018) ; du séminaire intitulé « Industry 4.0 and Creative Economy: Promoting Inclusive Ecosystem in the Digital Era » (Industrie 4.0 et économie créative : promotion d'un écosystème inclusif à l'ère numérique), qui s'est tenu à Vienne (2019) ; et de la conférence internationale intitulée « Ensuring Industrial Safety: the role of governments, regulations, standards and new technologies » (Garantir la sécurité industrielle : le rôle des pouvoirs publics, des réglementations, des normes et des nouvelles technologies), qui s'est également tenue à Vienne (2018) et qui a donné lieu à la signature d'un mémorandum d'accord entre l'ONUDI et Rostekhnadzor qui prévoyait une coopération en matière de réglementation de la sécurité industrielle.

38. En 2019, l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement ont signé un mémorandum d'accord relatif au Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui avait été créé en 2018 par le Réseau des Nations Unies sur les migrations.

39. L'ONUDI et l'Organisation mondiale de l'emballage ont conclu un mémorandum d'accord prévoyant la conception de solutions d'emballage sur mesure afin de moderniser les chaînes de valeur agricoles et d'aider l'industrie agroalimentaire à se conformer aux normes internationales, à accéder aux marchés et à créer des modèles de production viables.

40. Le Forum international sur l'infrastructure du contrôle de la qualité organisé en 2019 en coopération avec la Commission de l'Union africaine a porté sur la contribution de cette infrastructure à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

41. L'ONUDI coopère avec la Banque africaine de développement pour créer des parcs agroalimentaires en Éthiopie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et en Zambie.

42. Dans le cadre d'un nouvel accord de partenariat conclu entre la Banque mondiale et l'ONUDI dans le secteur de l'agrobusiness, l'ONUDI a fourni une assistance technique au Bangladesh, notamment dans les secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'industrie laitière, et à l'Afghanistan et à l'Inde dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Dernièrement, ce partenariat s'est étendu à l'Égypte et au Viet Nam dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et du développement du secteur privé.

## **V. Perspectives**

43. L'ONUDI s'emploiera à mettre en œuvre une démarche programmatique intégrée destinée à transposer à une plus grande échelle les retombées de son action en faveur du développement.

## **VI. Mesure à prendre par la Conférence**

44. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.

---